

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2014, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement numéro 2014-216 « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 545 700 \$** ».

- › Le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 24 février 2014.
- › Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 19 mars 2014.
- › Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 26 mars 2014, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, ce 20 mars 2014.



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE